

Réponse de la liste Réussir Verrières 2014 aux 5 questions posées par l'ASVEV

Observation préalable : nous tenons à saluer la qualité du travail mené par l'ASVEV depuis sa création. Au-delà de toute considération politique, L'ASVEV s'inscrit tout à fait dans notre volonté de permettre aux citoyens verriérois d'apporter leur contribution au débat public et aux grandes orientations dans notre ville, démarche que la municipalité sortante a systématiquement refusée depuis de nombreuses années.

C'est donc bien volontiers que nous acceptons de répondre aux questions de l'ASVEV et de ses représentants.

NB : lorsque nous n'abordons pas une question, cela signifie que nous y agréons

Question 1 : c'est bien entendu la plus importante

Nous adhérons globalement aux grands principes énoncés dans la charte et tout particulièrement aux trois objectifs indiqués dans le préambule : protéger l'environnement, maîtriser l'urbanisme, promouvoir la participation active des citoyens verriérois. Nous observons tout d'abord que les espaces disponibles dans Verrières-le-Buisson sont rares et limitent donc tout « bétonnage » que certains voudraient nous reprocher. Le bétonnage a déjà été largement entamé par les équipes précédentes.

De nombreuses propositions de cette charte sont déjà reprises dans notre programme, notamment en termes de protection de l'environnement et de démocratie locale et participative ; aussi nous ne les citerons pas toutes. Nous apportons cependant quelques nuances à certaines propositions inscrites dans les différents articles de la charte.

Article 3 : la rénovation des bâtiments existants est bien entendu une priorité surtout quand ces bâtiments représentent une partie de notre patrimoine, mais cela ne doit pas être un obstacle à des constructions nouvelles quand elles sont nécessaires et possibles.

Article 4 : la concertation préalable est pour nous une priorité absolue, même quand la commune n'est pas décisionnaire, de même que l'information sur les dispositifs retenus et sur leur réalisation.

Article 6-b : Verrières ne sera jamais une ville à majorité de logements sociaux ; cependant nous essaierons de ne pas attendre les échéances pour nous mettre en règle par rapport aux dispositions légales. Par ailleurs, il est important que nous puissions mettre à disposition des plus défavorisés, ou de nos jeunes des logements accessibles et de qualité pour qu'ils puissent rester ou s'installer dans notre ville.

Article 6-c : bien entendu, il n'est pas question pour nous de prévoir des constructions de grande hauteur. Mais dans la mesure des terrains disponibles, nous ne pouvons nous priver a priori de la constructions d'immeubles de quelques étages qui nous permettraient non seulement de respecter les quotas de logements sociaux, mais aussi d'offrir des logements à une classe moyenne qui ne peut s'offrir un pavillon.

Article 6-d : Nous avons comme priorité de réfléchir à la circulation et aux modes de déplacement dans notre ville. C'est donc dans ce même axe que nous partageons l'intérêt d'une étude d'impact pour toute opération significative en matière d'augmentation de l'habitat.

Article 8 : l'environnement est aussi pour nous une priorité. Le réseau hydrographique est un sujet primordial sur notre ville, mais nous prévoyons de mener les réflexions et actions concertées que vous appelez de vos vœux bien au-delà, sur tous les sujets environnementaux qui concernent notre ville. Pour terminer, nous avons en particulier des propositions en matière d'organisation des transports collectifs et de circulation douce.

Article 9 : les travaux sont presque terminés, limitant les capacités d'action. Cependant, nous nous engageons à réparer les nuisances tant visuelles que sonores aussi vite que possible en concertation avec les riverains.

Article 11-c : Bien entendu, cependant il est important de signaler que la réponse à cette question se fera dans le cadre de l'élaboration d'un véritable renouveau du centre-ville en concertation avec les acteurs concernés.

Article 12-2° : nous avons prévu de mettre en place des commissions extra municipales permanentes ou ponctuelles permettant à la fois d'associer les citoyens et cela sans compromettre la nécessité pour les élus municipaux de travailler sur certains dossiers et prendre des décisions.

Article 12-6° : bien entendu les études d'urbanisme servant de base à une décision seront rendues publiques, là encore dans le cadre de notre objectif de débattre publiquement avec les citoyens des projets importants.

Article 12-7° : la réponse est positive pour les opérations importantes.

Question 2 :

La concertation aura lieu tout au long des opérations d'importance (sauf urgence en cas de préemption). Celle-ci sera organisée de façon ad hoc, pour chacune des opérations, mais nous mettrons en place des moyens et outils qui pourront être utilisés tant que de besoins :

- Les commissions extra-municipales seront le lieu privilégié de cette concertation. Elles permettent en effet de travailler des dossiers en profondeur, sur la base d'éléments précis, et sur le long terme.
- Des réunions et des débats publics permettront d'informer largement et de recueillir des avis de façon plus large.
- Nous mettrons à disposition du plus grand nombre les informations, études et éléments qui permettront à chacun de se faire un avis et de leur faire connaître, via les sites web ou la mise à disposition par écrit à l'Hôtel de Ville.
- Enfin, le conseil municipal pourra aussi être un lieu d'expression citoyenne.

Question 3

Nous voulons revitaliser le centre ville avec des commerces actifs, diversifiés et demeurant à des prix abordables (notamment en matière de loyer) pour assurer leur pérennité. Cette question sera essentielle dans notre projet de rénovation du centre ville qui sera établi dans la concertation notamment avec l'ensemble des parties concernées. La première phase à nos yeux, doit être la revitalisation de « l'existant » avant de s'attaquer à la structure. La collégialité et l'échange seront les pierres angulaires, dès le lendemain des élections, de notre fonctionnement.

Question 4

Nous voulons avoir un plan global de circulation dans notre commune privilégiant les transports collectifs, les circulations douces et sécurisées avec de vraies pistes cyclables, ainsi que les liaisons avec les communautés d'agglomération voisines. Ce plan global ne concernera pas seulement les voies et leur adaptation, mais bien tous les usages de cet espace public. Il abordera bien entendu l'impact sur les habitants et les mesures d'atténuation à mener. Aujourd'hui aucune étude connue n'a été menée pour analyser objectivement la circulation dans notre commune, le numérique via des capteurs placés aux endroits stratégiques doit nous permettre de la réaliser.

Pour le sujet plus précis du centre-ville, cette réflexion sera intégrée à part entière dans le projet plus global concernant cette zone de la ville. Bien entendu, la circulation doit être réduite, sinon contrôlée en réfléchissant à un véritable plan de circulation qui permette d'articuler heures de pointe, jours de marché. Le but est d'adapter le Centre aux besoins de chacun en fonction des heures et des jours.

Informer et protéger en toute transparence sur les risques, quels que soient ces derniers. Il sera bien entendu possible de solliciter la Mairie pour avoir recours à des analyses qualitatives.

Question 5

Oui à 100%, c'est une question essentielle à laquelle nous avons déjà répondu dans la question 1, et qui est un des piliers de notre projet de ville.